

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
20/01/2023	01/02/2023	En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 25 janvier à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, LEGOUT Séverine, ROCHELLE Stéphane, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ISAMBARD Albert, BOULET Peggy

ABSENTS : néant

POUVOIR : ISAMBARD Albert donne pouvoir à Pascal HERVÉ

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 02-02-2023 – Cour des Savoirs Faire – Approbation de l'Avant-Projet Définitif et du plan de financement prévisionnel

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la réalisation du Contrat d'Objectif et de Développement Durable, le projet portant sur la Maison Rimbart et désormais dénommé « Cour des Savoirs Faire » a fait l'objet d'étude d'avant-projet.

Bien que certaines études restent à réalisées (étude de sol notamment), la majeure partie de celles-ci sont terminées permettant la présentation de l'Avant-Projet Définitif.

Monsieur le Maire présente cet APD, ainsi que son plan de financement prévisionnel.

Le conseil municipal après délibération, à la majorité (1 vote contre et 17 voix pour) :

Approuve l'Avant-Projet Définitif présenté par monsieur le Maire concernant le projet de la « Cour des Savoirs Faire »

Approuve le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND

Le Maire
Pascal HERVÉ

Durand

